

21 nov 2008 -12:21

Appartient à Conseil des ministres du 21 novembre 2008

Promotion des artisans

Reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle

Reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la reconnaissance des concours officiels d'excellence professionnelle. L'avant-projet donne une base légale aux concours d'excellence professionnelle organisés en Belgique pour les PME du commerce et de l'artisanat.

Les artisans souffrent d'un manque de reconnaissance et de visibilité en Belgique. Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays, il n'y a pas de fédération d'artisans en Belgique. Il n'y a pas non plus de définition de la profession et aucun recensement du nombre d'artisans. La reconnaissance officielle des concours d'excellence a pour but de mettre en valeur les artisans qui se distinguent et de permettre une revalorisation de la profession d'artisan et de ses produits.

La reconnaissance des concours d'excellence encouragera l'objectivité et la crédibilité des artisans auprès des autres professionnels. Un seul concours d'excellence professionnelle sera officiellement reconnu par profession. Chaque année, il permettra à un maximum de cinq artisans de porter le titre de lauréat du concours et de le mentionner sur leurs produits.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>